# LE PUBLICISTE.

QUARTIDI 14 Floréal, an VII.



Découverte d'une conspiration à Naples. — Arrestation d'un grand nombre de conspirateurs. — Maniere dont Paul Ier. a fait sortir de ses états le ministre de l'électeur de Baviere. — Rétablissement des bataillons de grenadiers en Prusse. — Texte de la note des ministres français à Rastadt. — Nouvelles diverses d'Angleterre. Etat détaillé de la flotte sortie de Brest.

#### ITALIE.

Extrait d'une lettre de Naples, du 21 germinal.

On vient de découvrir qu'une conspiration royale frèsvaste, à ce qu'on assure, se tramoit à Naples, & menaçoit notre tranquillité. Déjà plus de 300 individus sont arrêtés, & l'on dit, que le gouvernement en fait rechercher un grand nombre d'autres. On a trouvé chez un des conspirateurs un très-grand drapean aux armes royales; chez un autre, des cartouches & des armes.

Un bateau pê heur portant des lettres à l'escadre anglaise, a été arrêté, & l'on dit même, que quelques coups de canon partis de l'escadre, que nous entendimes avant-hier, étoient le signal du massacre.

Les Anglais sont à l'isle de Procida, & denx de leurs

frégates croisent dans la baie.

ptée.

l qu'il de la

projet

enda;

rouve

s opél'Ain,

& des

on du

ale du

nposer

ouvrir

feroit

e qu'à

ion.

6 ger

ux qui

cheres.

. 50 c.

. 75 c.

f. 5 c.

l'an 6;

. 38 c.

caisse

53 fr.

106 f.

. 75 c. . 63 s. . 46 c.

. 75 c.

. 50 c.

er . 22

. 330 f.

à 50c.

nvers,

Savon 30 c.— On assure qu'il est sorti du port de Manfredonia une flottille napolitaine, forte de onze gres bâtimens armés en guerre, avec mille hommes de troupes napolitaines, pour conper la retraite par mer aux rebelles Trancsiens, Molfetesiens, & les ensevelir sous les flots, s'il est possible.

Le citoyen Nicolas Palomba, commissaire du département du Bradano, a fait arrêter l'ex-prince d'Acquaviva Carlo Mari, qui sous le masque du patriotisme, alloit de ville en ville exciter le peuple au soulevement. Quatorze autres ont aussi été arrêtés.

## AUTRICHE.

De Vienne, le 27 germinal.

Le grand-duc Constantin a paru le 23 au théâtre National, & y a été reçu au milieu des acclamations générales. Le 24, se prince a dîué à la cour. Le comte de Rasumowski, les ministres du cabinet de sa majesté, ainsi que les grands officiers de la cour, avoient été invités à ce dîner.

## PRUSSE.

### Koenigsberg , 22 germinal.

On reconnoîtra le caractere de l'empereur Paul Ier, a la maniere dont il a fait sortir de ses états le ministre bavarois. Aussi-tôt qu'on eut appris à Pétersbourg que le nouvel électeur avoit supprimé la langue de Baviere, que son prédécesseur avoit ajoutée à l'ordre de Malte, S. M. I., indignée de voir sa nouvelle couronne privée d'un de ses fleurons, envoya un traîneau & deux agens de la police chez le ministre de son A. E., & lui fit intimer l'ordre d'entrer sur-le-champ dans le traîneau, de se laisser conduire sur la frontiere de Prusse, & de ne jamais reparoître sur le territoire de Russie. En effet, d'après une injonction aussi for-

melle, l'envoyé bavarois fut mis en traîneau & conduit, sans une scule minute de repos à Irnersat, ville de la frontiere à deux milles de Nemel, où il arriva après cinq jours & quatre nuits de marche, & où son escorte le déposa, en lui annouçant qu'on lui feroit passer incessamment ses enfans & sa femme. Elle prit ensuite congé de lui & l'abandonna à son sort. L'envoyé fut obligé de se rendre scul & à picd à Memel, eù il est depuis huit jours, à attendre qu'on lui envoie sa femme, ses enfans & de l'argent. On s'épargne des réflexions sur cet étrange procédé qui ne blesse pas moins l'humanité que le droit des gens. Mais que la nation allemande juge de ce qu'elle peut attendre d'une horde de barbares soursis à un pareil souverain.

### Berlin , le 28 germinal.

L'augmentation de la paie du soldat, et l'introduction de nouveaux uniformes, ne sont pas les seuls changemens qui viennent d'avoir lieu dans l'armée prussienne. Le roi a encore résolu de rétablir les bataillons de grenadiers. Chaque capitaine a reçu l'ordre de tirer de sa compagnie douze à quatorze hommes distingués par leurs mœurs, leur intelligence et leur bravoure. On en formera des bataillons qui, en temps de paix, resteront attachés à différens régimens, et qui, en temps de guerre, seront organisés en brigade.

## ALLEMAGNE.

Augsbourg, 3 floréal.

Le premiere colonne des troupes russes arriva le 27 germisal à Tréviso, à quatre marches de Véronne. La dernière colonne passa le 15 germinal la Muhr à Brugg, en Syrie: pour accélérer la marche de ces troupes, on les transporte sur des charriots; ensorte qu'elles arriveront peu de tems après les premieres colonnes.

Un corps de dix mille Autrichiens arriva le 24 à Véronne,

pour renforcer l'armée du général Krai.

De leur côté, les Français renforcent leur armée d'Italie par des troupes qu'ils font venir en diligence de l'armée de Naples & de Toscane: ils attendent aussi un renfort considérable de l'Helvètie et de l'intérieur de la France.

## Francfort, le 5 Floréal.

Les troupes autrichiennes occupent les défilés des montagues jusqu'à Heilbronn, où il y a un détachement des hussards de Zeckler, & où on attend une colonne d'infanterio. & cavalerie.

Le général Kospott est à Bruchsall, où il doit commander une armée d'observation de 15,000 hommes, pour être en présence de celle de Manheim.

On mande de Hongrie, que les recrutemens volontaires s'y font avec une extrême difficulté; & que les états se sont opposés aux levées forcées. Voilà cette nation si dévonce à son souverain & qui devoit se lever en masse pour seconder ses projets belliqueux.

Rastadt, le 7 floréal.

Texte de la note remise par les ministres plénipotentiaires français à la députation de l'Empire.

Les soussignés ministres plénipotentieires de la république fran-Les soussignés ministres plénipotenheires de la république fran-caire pour la négociation de la paix avec l'Empire germanique, in-formés officiellement par M. le baron d'Albini, ministre directorial, du résultat de la séance tenue avant-hier par la députation d'Em-pire, dont copie vidimée & certifice leur a été transmise avec les pieces, n'ont pu voir sans un vif sentiment de peine & de regret que des actes arbitraires aussi opposés au droit des gens que con-traires au texte formel de la lettre de sa majesté l'empereur, en date du 13 brumaire an 6, & que la douloureuse perspective de la continuation amoncée de ces procédés vexatoires avoient engagé la députation à suspendre, quant à présent, le cours des négociations de paix.

deputation à suspendre, quant à présent, le cours des négociations de paix.

Les soussignés devoient d'autant moins s'attendre à une pareille conduite, qu'un exemple absolument différent avoit été donné par le général de l'armée française, qui, passant le Rhin le 11 ventôse, pour occuper son ancienne position: & so conformant aux ordees du geuvernement français, respecta religieusement le lieu du cougrès de paix, la liberté de ses délibérations, la sûreté & l'inviolabilité de chacun de ses membres, & ne laissa à cet égard pas même un prétexte à la calomnie. Ce n'est pas non plus sans un grand étonnement que les soussignés ont va que le rappel fait par plusieux états de leurs envoyés, réduisant la députation à mons des deux tiers de ses membres, alloit la mettre dans l'impossibilité de pouvoir, aux termes de ses instructions, prendre une délibération quelconque. Ils pensoient que sa les états de FEmpire avoient chacun l'incontestable droit de changer leurs subdélégués au congrès, il n'appartenoit cependant qu'à la diete, considérée comme corps constituant, de retirer le pouvoir des états eux-mêmes.

Dans cette situation des closes & des personnes, les soussignés à qui le directoire exécutif, toujours disposé à la paix, à recommandé de ne quitter le lieu du congrès qu'à la derniere extrémité, empressés de saisir l'espérence qui leur est offerte, par la députation, de reprendre le cours des négociations, puisqu'elles ne sont que moment anément suspendues; persuadés que les excès même qui les arrêtent en ce moment serviront à coavainere les états de l'Empire du vii intérêt qu'ils ont à écarter le fléau de la guerre, & genér-lement tous les obstaches que la violence & la manyaise foi opposent à la paix; considérant d'ailleurs,

1º Que la d'putation a déclaré formellement dans son conclusum & en a fait le motif principal de sa résolution de quitter Rastadt, qu'il n'y avoit plus ni tranquillité ni sûreté pour le congrès de paix, d'où il résultoit qu'il étoit dans un véritable état d'oppression;

d'oppression;
2. Que, cependant, l'existence d'un congrès entre deux états libres doit dépendre de la volonté des parties contractantes & ne peut jamais être subordonnée à l'intervention d'une force étrangere, remettent à la députation de l'Empire la protestation & la

déclaration suivante :

déclaration suivante:

Les soussignés protestent, 1°. contre la violation du droit des gens à leur égard par les troupes autrichiennes, dont l'objet est positivement énoncé dans leur note du 30 germinal.

2°. Contre la réponse que le commandant des troupes autrichiennes stationnées à Gernsbach a faite à la lettre directoriale du 1° floréal, réponse que la députation, en la faisant servir de base à sa délibération du jour d'avant-hier, a regardée comme l'expression du commandement général de l'armée autrichienne, & conçue en ces

A son excellence M. le baron d'Albini, conseiller intime de sa majesté impériale, et ministre électoral de Mayence à Rastadt.

« Je regrette beaucoup d'être, conformément à mon devoir, dans le cas de répondre à la lettre du 20, qui m'a été remise par M. le a Je regrette beaucoup d'etre, conformement a mon devoir, dans » se cas de répondre à la lettre du 20, qui m'a été remise par M. le » conseiller, haron de Munch, que dans ces circonstances présentes » de la guerre, où la propre sûreté tant du militaire que de la » contrée même, exige qu'il soit fait des patrouilles à Rastadt & n dans les environs, il est impossible de faire aucune déclaration » tranquillisante, relativément au maintien de la sûreté du corps » diplomatique qui s'y trouve. Depuis le rappel de son excellence » le plénipolentiaire impérial, nous ne pouvons plus de notre côté » considérer Rastadt comme un lien que la présence du congrès

des

l'ore

exis

еппе

de s

l'ob

à l'i

cons

Mai se p env arrê cont agre l'ad

adju de de cais

nali

senl

pou

den

truc

c'es que

çan

Bea

jeui

d'A tair

con

part

y e l'em

neu

des

de c

çais Alte

très bou

de I

min

cati

oùi

poin

bâti

cien Flor

-

0

» protège contre les événemens hostiles; & cette ville elle-mêm doit, d'après cela, sentir la nécessité de se conformer, comm doit, d'après cela, sentir la nécessité de se conformer, comm tout autre endroit, aux loix de la guerre.

» Au surplus, je poie votre excellence d'être assurée que, hors le cas d'une nécessité imposée par les événemens de la guerre, notre militaire se fera un devoir de regarder comme sacrée l'invitabilité personnelle, & qu'en mon particulier je m'efforcerai toutours de vois témoigner le profond respect avec lequel je suis, votre excellence, tres-humble serviteur.

Signé, Barbacsy, colonel.

Ils appellent, au nom de la république française outrargée desce

Signé, Barbacsy, colonel.

Ils appellent, au nom de la république française outragée dans ses droits, la sérieuse attention de la diete sur un acte aussi contraire à sa propre indépendance que subversif de tous les principes pratiqués jusqu'à ce jour eutre les nations civilisées; ils en attendent le juste & entier redressement.

Enfin, c'est en conséquence de tout ce qui vient d'être exposé, que les soussignés préviennent la députation de l'Empire que, dans trois jours ils quitteront Rastadt; mais, voulant donner à l'Allemagne un dernier & éclarant témograge de la longanimité du gouvernement français & de son desir de conclure la paix, ils déclarent qu'ils se rendront dans la commune de Strasbourg, où ils attendront la reprise des négociations, & où ils pourront entendre toutes les propositions de paix qui leur seront faites.

Rastadt, le 6 floréel an 7.

Signé, BONNIER, JEAN DEBRY, ROBERIOT.

#### ANGLETEREE. Londres , le 7 Floréal.

Deux grandes questions ont été agitées dans la chambre des communes d'Angleterre, le 30 germinal & le 5 floréal; l'une relative au rapport du comité secret, & l'autre à l'adresse à présenter au roi touchant l'union avec l'Irlande, toutes deux ont passé sans division. La premiere a fourni sujet à deux très longs discours de MM. Pitt et Tierney. M. Pit a conclu à ce que la suspension de l'acte d'habens corpus fût renouvellée, & qu'on supprimât toutes les sociétés illégales. M. Tierney a combattu éloquemment l'extension que le chancelier de l'échiquier vouloit donner au pouvoir exécutif, en disant qu'à l'exception de la France, du tems de ses monarques, il n'y avoit point de pays où le gouvernement fût armé de plus d'antorité qu'en Angleterre. Quoique la situation de l'Irlande paroisse plus calme au-

jourd'hui, on y remarque cependant dans quelques comtés des symptômes de disposition hostile de la part des habitans

de la campagne.

On apprend de Plymouth que l'escadre sous les ordres de lord Hugh Seymour, consistant dans le Formidable, le Sans-Pareil, le Saturne, le Canada & le Triomphe, et saisant partie de la flotte de lord Bridport, est rentrée dans ce port le 27 germinal.

Le Terrible, de 74, capitaine Faulknor, a mis à la

voila pour rejoindre la même flotte.

Le S. Fiorenzo, de 40, & l'Amélie, de 44, sont entrés, le 28 germinal, à Plymouth, après avoir été trèsmattraités par trois frégates françaises , devant Belle-Isle. Les trois pour cent consolidés sont à  $44\frac{\pi}{3}$ , 55 ,  $54\frac{7}{8}$ .

# REPUBLIQUE FRANÇAISE. PARIS, le 13 floréal.

Un bruit extraordinaire s'est répandu ce soir dans le conseil des anciens, et sait le sajet de la conversation de tous ses membres. On dit que le télégraphe a anuencé l'assassinat de Bonnier et de Roberjeot, nos plénipotentiaires au congrès de Rastadt. Jean-de-Brie, seulement blessé, auroit échappé à la fureur des assassins. Ce crime seroit à-la-fois si impolitique et si inutile, qu'il a besoin d'être confirmée pour y croire.

- Le général commandant la dix-septieme division militaire, infermé qu'on cherchoit à souffier un estrit de discorde parmi les grenadiers du corps legislatif et une partie des troupes composant la garnison de Paris, a fait mettre à | ler, qui étoit de la partie, est mort le même soir d'apo-

l'ordre ce qui suit :

mâm

comm

, hors uerre, e l'in-orcerai quel je

e dans

incipes

xposé, dans l'Alle-u gou-décla-ils at-

tendre

ambre réal; à l'a-

ainde,

fourni

rney. abens 28 80-

l'ex-

ier au auce,

où le

terre.

ie au-

omtés

bitans

res de Sans-aisant

e port

à la

sont

très-

Isle.

e conon de l'as-

liaires

lessé,

seroit

d'être

milie dis-

partio

« Le général se persuade que cette désunion, si elle existe, n'a été suscitée à ses freres d'armes que par les ennemis de la chose publique. Il espere qu'elle n'aura pas de snites fâcheuses, et qu'il lui suffit de les rappeler à l'obcissance aux lois et à leurs chefs, pour voir se succéder à l'instant l'intelligence la plus parfaite, et une tranquillité constante aux insinuations perfides de la malveillance. Mais il les prévient que si , contre son attente , aucun d'eux se permettoit des provocations et exerçoit des voies de fait envers ses camarades, il sevira avec rigueur en faisant arrêter et conduire au conseil de guerre, pour faire punir conformément aux lois, ceux qui seroient reconnus être les agresseurs des rixes qui pourroient avoir lieu ».

- Le ministre de l'intérieur a approuvé aniourd'hui l'adjudication des barrieres du département du Gard. Cette adjudication est faite à condition de réparer les routes de cet arrondissement, et moyennant encore la somme de 303,500 fr., que les fermiers devront verser dans les

caisses nationales.

- Le nommé Jean-Baptiste-Alexandre Lorin , journalier, fort & vigoureux, âgé de vingt ans, s'est pré-senté avant-hier à la municipalité du 10°. arrondissement, pour s'enrôler volontairement. Les employés lui demandent si c'est conformément aux articles 11 & 12 de l'instruction sur la loi du 28 germinal : Non, répond Lorin; c'est pour moi-même & non pour suppléer des conserits que je me présente; on m'a offert déjà d'être rempla-çant, & on me promettoit beaucoup d'argent, j'ai refasé. - Quel bataillon choisissez-vous? - Le 4°. de liussard, qui est à Strasbourg; je verrai plutôt les Autrichiens. Beaucoup de traits de ce genre signalent la valeureuse jeunesse française

- Joseph-Antoine Brun, dit Bordes, âgé de 29 ans, natif d'Aix , a été acquitté avant-hier par la commission mili-

taire de la 17°. division. Il étoit accusé d'émigration & de contravention à la loi du 19 fructidor an 5.

- On écrit de Hambourg, que la légation française est partie de cette ville; mais que le consul de la république y est resté. Des chaloupes canonnieres anglaises bloquent l'embouchure de l'Eibe, et visitent et chassent les bâtimens neutres.

On a remarque dans cette place une hausse rapide do prix des changes sur Londres et sur-tout sur Vienne. Le discrédit

de cette derniere place est sur tout frappant.

- Le citoyen Parendier , ministre de la république frauçaise près l'électeur de Saxe, s'est marié le 29 germinal à Altona, avec une très riche polonaise. La cérémonie a été très-brillante. Le citoyen Lago, consul français à Hambourg, y présidoit.

On mande de Lubeck, que le ci-devant archevêque de Lyon, Marbœuf, est mort dans cette ville le 29 ger-

- Les lettres de Wesel portent que les nouvelles fortifi-

cations y sont bientôt achevées.

- Le roi de Prusse a fait connoître d'avance que par-tont où il passeroit dans son voyage, il prioit les habitans de ne point faire de frais inutiles en fêtes, illuminations, &c.

- Les ministres tescans Manfredini ; Corsini & Serrati , se sont embarques à Livourne, le 27 germinal, sur le bâtiment suédois qui doit transporter à Palerme les anciens ministres étrangers. Fossoribroni, qui étoit parti de Florence avec eux, a pris un autre chemm; & Schwel-

plexic.

- Les nouvelles de Naples disent qu'une partie de l'armée française campe près de la ville; que le cardinal Russo continue ses brigandages dans la Calabre, et ses essorts pour entretenir la révolte; mais que, dans une des dernières escarmonches, il a été blessé.

- Le citoyen Taschereau nous écrit que , dans notre feuille du 12 germinal, on a inséré qu'il avoit été arrêté pour un ouvrage contre le 9 thermidor. Il nous dit que nous avions été induits en erreur, et qu'il avoit été arrêté parce qu'on lui avoit faussement attribué une affiche qui est évidemment l'ouvrage d'un ennemi du gouvernement, et dont il ne peut être l'auteur.

Noms des bâtimens qui composent l'armée navale sortie de la rade de Brest, le 6 floreal.

Vaisseaux.	Capitaines.	Can.	Homm
L'Océan, amiral, Bruix,	Brouillac , capitaine ,	120	1540.
Le Républicain,	Berranger , idem ,	120	1215
Le Terrible	Lecourt , idem ,	120	1023.
L'invincible,	Lhéritier, chef de div.,	120	1069.
L'Indomptable,	Dordelin, capitaine,	80	850.
Le Formidable,	Tréhouard, chef de div.	, 80	898.
Le Redoutable,	Moncousu, idem,	74	759.
La Constitution,	Lerray, idem,	74	758.
Le Censeur,	Faye, idem,	74	742.
Le Jemmappes,	Cosmar, idem,	74	700.
Le Fougueux,	Bescond, idem,	74	720.
Le Batave,	Daugier, idem,	74	750.
Le Tourville,	Henry, capitaine,	74	715.
Le Mont-Blanc,	Maistral, chef de div.,	74	777.
Le Watigni,	Gourdon, capitaine,	74	710.
Le Zélé,	Dufay, chef de div.,	74	743.
Le Cisalpin,	Bergevin, capitaine,	74	760.
Le Ganlois,	Simeon, idem,	74	710.
Le J. J. Rousseau,	Bigot, idem,	74	750.
Le Tyrannicide,	Aliemand, chef de div.	, 74	. 757.
Le Jean Bart,	Meynn, capitaine,	74	700.
Le 10 Août,	Bergeret, idem,	7/4	714.
La Révolution,	Rolland, idem,	74	660.
Le Duquesne,	Ksrangall, idem,	74	807.
La Convention,	Bozée,	74	770.
Frégates.	and physical and a state of		
La Romaine,	Lacaille,	44	440.
La Créole,	Gourège,	40	387.
La Bravoure,	Labourdonnaye,	36	557.
La Cocarde,	Croiré,	36	300,
La Fraternité,	Besnard,	56	312.
La Fidelle,	Chesneau,	en flûte,	169.
Le Berceau	Bourran,	24	100.
La Tactique,	Louvet,	18	153.
La Biche,		pierriers,	
La Découverte.	Passart,	idem,	51,
25 vaisseaux, 5 frégates,		2872	23.751.

1 flûte , 2 curvettes,

150 caronades.

2 goëlettte. Total general, 55 bûtênens.

Total genéral, 55 bâtanens.

Premier commandant, contre-amiral Delmotts.

Deuxième commandant, contre-amiral Bedoux.

Troisience commandant, contre-amiral Conrant.
Quatrième commandant, contre-amiral Dordelin.

Chef de l'état-major, coutre-amiral Linois.

Adjudant-general, le chef de division Paillière.

Le ministre; Lafond, capitaine de vaiseau; Mores, capitaine de frégate, adjoints au ministre.

Voici un trait qui prouve combien le minisitre a su mettre & inspirer d'activité dens ce te expédition. Le vaisseau la Convention, m'étoit point, dans la principe, destiné à faire partie de l'armée.

Le 2 floréal, Bruix a ordonné son armement, & le 6 il a mis exprance.

On s'est trompé en disaut que le général Kilmanie commandois les troupes de débarquement. Il est n stade à Paris.

## CORPS LEGISLATIF

CONSEII, DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen HEURTAULT-LAMERVILLE.

Séance du 13 floréal.

L'archiviste transmet les procès - verbaux des assemblées électorales des départemens des Landes & de l'Ardeche.

-Renvoyés aux commissions existantes.

Bara, au nom d'une commission spéciale, fait un rapport sur les secours à accorder à la veuve & aux enfans du général Moreau; il rappelle les services rendus à la république par ce général, la blessure honorable qu'il reçut en Amérique, & les différentes actions qui le firent élever au grade de général de division, & enfin à celui du général en chef de l'armée de la Moselle ; ce fut lui, dit lo rapporteur, qui dirigeoit le siege de Luxembourg, lorsqu'une fievre vio-leute l'emporta à la république & à l'amour de ses freres d'armes.

Après cet exposé, Bara propose le projet suivant : Il est accorde une pension annuelle & viagere de 1500 fr. à la citoyenne Marie-Françoise Colardeau, veuve du général

Moreau, mort le 24 pluviose an 3. Cette pension lui sera payée, à dater du 1er. vendémiaire

an 6, par les payeurs de sa résidence.

Crochen. - Je ne viens point combattre les motifs qui ont porté la commission à nous présenter le projet que nous venons d'entendre, mais la constitution porte que le directoire exécutif transmettra chaque année au corps législatif l'état des pensions, & il paroît que la pétition de la veuve Moreau n'a point été communique au directoire; je suis loin de vouloir contester les services du général Moreau et sa blessure d'Amérique; mais si le conseil ne veut pas attendre la réception de l'état des pensions, je demande qu'il soit fait un message an directoire pour qu'il appuie la pétition de la venve Moreau, et qu'il vous donne des renseignemens d'après lsquels vous puissiez prononcer avec plus de connoissance. - Adopte.

D'Auch (de Lille) présente un rapport sur les droits de Greffe & soumet un nouveau projet de résolution sur cette matiere, en remplacement de celle rejettée par le conseil des anciens. - Impression & ajournement.

Le conseil valide les opérations des assemblées électo-rales des départemens du Lot & de la Manche.

Legot présente un rapport sur les élections du département de l'Ardêche; il propose de déclarer valables les opérations de l'assemblée mere, & d'annuller celles des deux assemblées scissionnaires qu'aucune violence n'avoit

forcées à se séparer de la premiere.

Tessier-Olivier. - Je rends justice aux motifs qui ont porté un de nos collegues à vous proposer le mode vraiment démocratique, de laisser au sort la nomination des commissions chargées d'examiner les opérations des asserblées électorales. Je ne viens point non plus examiner de quelle source est parti le fléau des nominations multiples, destructif de la souveraineté du peuple, mais je dois vous présenter des observations que je crois intéressantes, & tracer les signes auxquels on peut reconnoître le véritable von du peuple.... (Murmures). L'orateur continue ; il desireroit que par-tout où est

la majorité légale, & où la minorité scissionnaire n'a pas eu la violence ou des excès pour motifs de sa séparation, les opérations de la majorité fussent seules validées, & qu'on n'admit que les choix de la majorité legale, pour détruire enfin le système dangereux des scissiens. - Lo conseil ordonne l'impression de son discours.

30

1

I

A

con

Sou

actu

qui

I

tinu

joir

ries

Ely

lls

che

sur

rise

Fra

goo

sais d'u

M

Girault-Pouzolles examine la question de savoir si l'on peut annuller toutes les opérations des assemblées scissionnaires, ou si l'on doit frapper également de nullité les opérations des assemblées scissionnaires & scissionnées; il pense qu'on ne peut faire ni l'un ni l'autre, & que les scissions peuvent concourir à la bonté des choix, à forcer les électeurs à la concorde, et déjouer les intrigues des

Son discours sera également imprimé.

On demande à aller aux voix sur le projet ; il est adopté

CONSEIL DES ANCIENS. Présidence du citoyen DEDELAY-DAGIER.

Séance du 13 floréal.

Sur le rapport de diverses commissions, le conseil approuve plusieurs résolutions des 9 & 11 floréal, qui valident les opérations des assemblées électorales des département d'Ille & Vilaine, de la Meuse, de la Creuse, du Jura, de Maine & Loire, de la Haute-Loire, de l'Aisne, de la Côte-d'Or, de la Somme, de la Drôme, de l'Ourthe, de l'Isere, du Cautal, do l'Orne, de Seine & Marne, de la Seine-Inférieure.

Sur le rapport d'un membre, le conseil approuve une resolution du 17 ventôse, qui autorise l'administration certrale du département d'Ille et Vilaine, à disposer du jadin dépendant du ci-devant évêché de Rennes , pour l'éta blissement d'un jardin de botanique de son école centrale.

Bourse du 13 floréal.		
msterdam61, 62 1.	Rente provis 7 f. 25 c,	
dem cour $57\frac{3}{4},58\frac{5}{4}$ .	Tiers cons10 1. 88 c.	
Iamb.194à 193½, 192à191½.	Bon 2 1 1 10 c,	
Andrid	Bon 4 1 1.5 c.	
Mad. effec 14 f. 62 c.	Bon 4	
Jadix	Bon des 6 der, mois de l'ans,	
Cad. effect 14 f. 62 c.	77 f. 30f.	
Jênes98 3 à 99,97.	Action de 50 fr. de la caiss	
ivourne106, 105.	des rentiers53 fr	
Bâle b., pair.	Or fin	
Lausanne	Lingot d'arg 50 f. 750	
Milan	Portugaise97 f. 63c	
Geneve	Piastre 5 f. 45 c.	
Lyonpair 15 j.	Quadruple	
Marseille pair 15 J.	Ducat d'Hol 11 f. 750	
Cordeauxpair 15].	Guinée	
Monthellier pair 10].	Souverain 35 f. 25 c.	

Esprit 3, 380 à 390 fr — Eau-de-vie de Montpellier, 2 deg., 300 f. — Rochelle 22 d. . . . . — Cognae 22 d. 330 — Huile d'olive, 1 fr 10 c. — Café Martinig, 3 f. 45 à 500 - Café Saint-Domingec, 3 fr 5 à 15 c. - Sucre d'Auven 2 f. 65 à 75 c. - Sucre d'Orléans, 2 f. 60 à 70 c. - Savoi de Mars., 1 fr. 12 à 15 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 à 80 c - Coton des isles, 4 f. 35 c. à 5 f. 10 c. — Sel, 4 f. à 4 f. 50 c.

A. FRANÇOIS.